

OBLIGATIONS

	Constat des risques d'exposition au plomb (CREP)	Diagnostic de performance énergétique (DPE)	Etat relatif à la présence de termites	Etat de l'installation intérieure de gaz	Etat de l'installation intérieure d'électricité	Diagnostic d'assainissement non collectif (ANC)	Etat des Risques naturels et Technologiques (ERNT)	Mesurage Loi Carrez	Mesurage Loi Boutin
Locaux concernés	Permis de construire délivré avant le 1er janvier 1949	Tous les immeubles existants	Tous sauf agricoles, artisanaux, industriels et monuments historiques	Installation réalisée depuis plus de 15 ans	Installation réalisée depuis plus de 15 ans	Non desservis par le réseau public d'égouts	Zones de sismicité ou couvertes par un plan de prévention des risques	Tout lot de copropriété	Logements habitables objet du bail
Durée de validité	Illimitée si le plomb < à 1mg/cm2 1 an si le plomb > à 1mg/cm2 6 ans pour la location	10 ans	6 mois	3 ans	3 ans	3 ans	6 mois	illimitée	illimitée
Réglementation	Code de la Santé publique, articles L1334-5 et L1334-6 et R 1334-10 à R 1331-13	Loi n°2010-788	Décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006	Code de la construction et de l'habitation article L.134-6 et R 134-6 à R 134-9 Arrêté du 28 avril 2010	Code de la construction, article L134-7	Loi n°2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques Article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales CCH, article L.271-4, II, al.2 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010	Code de l'environnement article L 125-5	Loi n°96-1107 du 18 décembre 1996	Article 76 de la Loi n°2009-323 du 25 mars 2009, article R111-2 du Code de la construction article 3 de la loi n° 89-462
Transaction concernée	VENTE LOCATION	VENTE LOCATION	VENTE	VENTE	VENTE	VENTE	VENTE LOCATION	VENTE	LOCATION